



Date de génération de ce justificatif : 10/08/2026

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure*

## ZALKA – Constitution de société

### Référence :

Départements de publication : Morbihan

Annonce légale publiée le 31 juillet 2026 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société



ZALKA Société par actions simplifiée au capital social de 10 000 euros Siège social : 67 rue Anita Conti – 56000 Vannes Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 juillet 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : Société par actions simplifiée unipersonnelle Dénomination sociale : ZALKA Siège social : 67 rue Anita Conti – 56000 Vannes Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital : 10 000 euros Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :  
– L'acquisition, la détention, l'administration, la gestion, l'exploitation, la mise en valeur, la location, la prise à bail, la construction, l'aménagement, la rénovation, la commercialisation et la cession de tous biens et droits immobiliers ; – La réalisation de toutes opérations immobilières notamment de promotion immobilière, de construction, d'aménagement, de réhabilitation ou de restructuration et de valorisation immobilière ; – La prise, l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations dans toutes sociétés ou entités ayant un objet similaire, connexe ou complémentaire ; – La souscription de tous emprunts et la constitution de toutes sûretés réelles ou personnelles nécessaires à la réalisation de l'objet social ; – Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales, industrielles ou civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

## JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : la société JJF, société à responsabilité limitée au capital de 781 770 euros, dont le siège social est ZA de l'Huilerie – 29 rue de la Motte – 53100 Mayenne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Laval sous le numéro 751 736 513, représentée par M. Frédéric LE REGENT, Gérant La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Vannes. Pour avis. Le Président

[Consulter cette annonce en ligne](#)